

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Tourbillon de Soleil Inc.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 12 septembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux - Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement. Observations: - Les enfants étaient à l'extérieur faire des jeux libres. Certains faisaient des constructions avec des gros blocs, d'autres observaient des escargots d'autres faisaient des jeux de leurs choix. - Ils sont entrés manger leur repas. - Le groupe des après-classes a ensuite fait des jeux libres à l'intérieur et ensuite sont allés à l'extérieur à nouveau. - Le groupe des préscolaires ont fait la lecture d'un livre en grand groupe et se sont ensuite préparés pour la période de repos. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par Janel Aubut	Le 28 juin 2024
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Fanie Fontaine	Le 28 juin 2024
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date